

SOUSCRIVEZ UNE GARANTIE
KICK OFF

ET BÉNÉFICIEZ DE
**10%⁽¹⁾ DE RÉDUCTION SUR VOTRE
ASSURANCE MOTO**

AMV, le spécialiste de l'assurance moto et scooter, vous propose un large choix de garanties au meilleur prix. Et grâce à **KICK OFF**, bénéficiez en plus de 10%⁽¹⁾ de réduction sur votre prime d'assurance moto !

CONSEILS ET DEVIS PERSONNALISÉ

PAR TÉLÉPHONE

N° Indigo 0 820 820 750

0,118 €^{HT}/min

DEVIS ET ASSURANCE IMMÉDIATE⁽²⁾

SUR INTERNET

amv.fr

⁽¹⁾Jusqu'à 10% de réduction sur la prime d'assurance moto de 1^{ère} année (hors options, garanties attentats, risques technologiques, par assistance juridique et honoraires) dans les 6 mois suivant l'obtention du permis ou la validation de votre formation.

⁽²⁾Sur internet et sous réserve d'acceptation par AMV.

AMV - S.A.S de Courtage d'Assurance au capital de 159 000 € - R.C.S BORDEAUX B 330 540 907 - APE 66.22 Z - Siège Social : Rue Cervantès - Mérignac - 33735 Bordeaux Cedex 9. N° ORIAS : 07 000 513 - www.orias.fr - Compagnie souscriptrice l'Équité.

Document non contractuel - Crédit photos ECF - Juin 2015

KICK OFF

par

AMV
ASSURANCE

**L'ASSURANCE INDISPENSABLE
PENDANT LES LEÇONS DE CONDUITE**

PERMIS A - A1 - A2 - AM - Formation 7h





POURQUOI PRENDRE CETTE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ?

- La Moto-École est assurée pour elle-même et ses élèves contre les dommages causés aux tiers (Responsabilité Civile).
- En revanche, l'élève, lorsqu'il chute en cours de formation ou d'examen, n'est pas assuré pour les dommages corporels subis (Cf art. 4 - Loi du 5 juillet 1985)*.
- Les protections habituelles (Sécurité Sociale + Mutuelle) sont totalement insuffisantes, notamment en cas d'invalidité.



10€

FORMATION 7h, 125 cc, Tricycles, AM, A2->A

- Pour **10€**, KICK OFF vous garantit **une protection complète durant toute la durée de votre formation.**

22€

PERMIS A, A1 ET A2

- Pour **22€**, KICK OFF vous garantit **une protection complète durant toute la durée de votre apprentissage et jusqu'à l'obtention du permis de conduire.**

COMMENT ?

C'EST SIMPLE, RAPIDE ET IMMÉDIAT !

- Souscrivez votre contrat KICK OFF dans votre Moto-École dès votre inscription.
- Remettez un chèque du montant de votre prime à l'ordre d'AMV ou réglez en ligne.
- **Vous êtes immédiatement assuré.**



VOS GARANTIES KICK OFF

(Contrat «Individuelle Accident»)

Indemnités journalières
d'hospitalisation

30€/jour

(Durée maximum de 90 jours,
franchise de 3 jours)

Invalidité permanente totale
ou partielle

jusqu'à 100 000 €

(À partir de 16 %
de déficit fonctionnel)

Frais médicaux,
conventionnés ou non

jusqu'à 800 €

(Honoraires, soins, prothèses dentaires,
optique etc.)

Accident mortel

capital de 8 000 €

La protection KICK OFF est indépendante de toute action de recours contre l'enseignant ou tiers responsable. L'élève touchera personnellement les capitaux couverts complétant son régime social et sa mutuelle s'il y a lieu.

*Art. 4 de la loi du 5 juillet 1985 : La faute commise par le conducteur du véhicule terrestre à moteur a pour effet de limiter ou d'exclure l'indemnisation des dommages qu'il a subis.